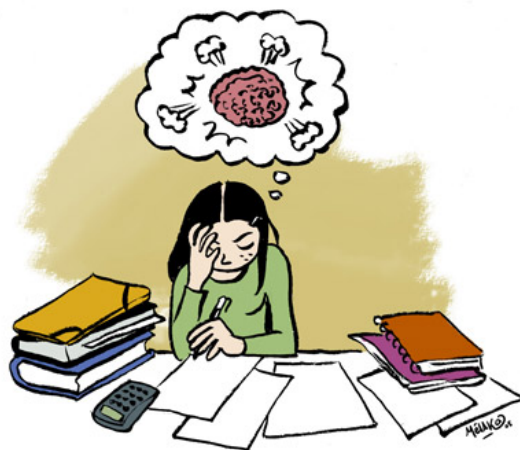


Valeur du point CETE



Suite à l'intervention et les nombreuses relances de **Force Ouvrière** auprès de l'administration pour obtenir la revalorisation du point d'indice CETE.

Force Ouvrière a obtenu gain de cause.

La nouvelle valeur du point d'indice CETE est portée à : 5,0330 € à compter du 1er juillet 2010.

Petit rappel des valeurs des points d'indices précédents :

- au 1er octobre 2008 : 4,970 €
- au 1er juillet 2009 : 4,994 €
- au 1er octobre 2009 : 5,008 €
- au 1er juillet 2010 : 5,033 €

L'administration précise que les modalités de fixation du point d'indice CETE doivent être alignées sur celle de la Fonction publique.

PNT CETE